

Convention entre la Ville de Morges et l'Association Morges Fleur du Léman

Décidées à œuvrer de concert pour continuer d'embellir Morges et de la faire rayonner, la Municipalité et l'Association Morges Fleur du Léman ont signé une nouvelle convention de partenariat.

À l'occasion du vernissage de la 54^e Fête de la Tulipe, la Municipalité de Morges et l'Association Morges Fleur du Léman sont fières d'annoncer la signature d'une convention de partenariat renouvelée pour les années 2024 à 2028. Cette entente vient célébrer et prolonger une tradition d'excellence dans l'organisation des événements floraux emblématiques de Morges, la Fête de la Tulipe et la Fête du Dahlia.

Engagements et soutiens mutuels

La Ville de Morges réitère son soutien à l'Association par une subvention annuelle de CHF 80'000.00, garantissant la gratuité d'accès aux parcs et quais fleuris et fournissant une aide logistique essentielle pour la réussite des floralies. En retour, l'Association Morges Fleur du Léman s'engage à organiser ces deux floralies annuelles, en adéquation avec la politique culturelle et les principes de développement durable de la Ville. L'accent est mis sur l'incitation à l'utilisation des transports publics, l'accessibilité et la participation communautaire par le biais de dons volontaires. La fête fait aussi la part belle aux produits du terroir.

Cette convention est le fruit d'un engagement partagé pour la beauté et le développement durable. Elle assure non seulement la pérennité des festivités florales tant appréciées mais ouvre également la voie à de nouvelles initiatives pour enrichir la vie culturelle morgienne.

Un partenariat floral de longue date

Depuis sa première édition en 1971, la Fête de la Tulipe est devenue un événement incontournable de la région, attirant des visiteuses et visiteurs de toute la Suisse et au-delà. L'Association Morges Fleur du Léman, fondée en 2004, a repris le flambeau avec brio, ajoutant à son portefeuille la Fête du Dahlia, et s'engageant à offrir des expositions florales de qualité au Parc de l'Indépendance et dans d'autres lieux emblématiques de la ville.

La Municipalité

Morges, le 27 mars 2024

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE, VEUILLEZ PRENDRE CONTACT AVEC

M. Jean-Jacques Aubert, municipal Infrastructures et environnement urbain – tél. +41 78 628 87 51

M. Eric Hostettler, chef du Service de l'environnement urbain – tél. +41 21 804 97 00

Mme Véronique Hermanjat, présidente de l'Association Morges Fleur du Léman – tél. +41 79 298 76 85
